

# COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 AVRIL 2009

Convocations adressées le vingt quatre mars deux mil neuf aux conseillers municipaux pour la réunion qui aura lieu le deux avril deux mil neuf.

Le Maire,

JM. CAMUS

---

L'an deux mil neuf, le deux avril à 18h15 les membres du Conseil Municipal de la Commune de Nouzonville se sont réunis en l'Hôtel de Ville sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire.

Ordre du jour :

- Appel des Conseillers Municipaux
- Election du secrétaire de séance

## **I) COMMUNICATIONS DU MAIRE**

**A – Informations Légales**

**B – Demande de modification du règlement intérieur par le groupe "A gauche pour Nouzonville"**

## **II) FINANCES – ECONOMIE – EMPLOI**

**A – Election d'un président pour le vote du Compte Administratif 2008**

**B – Compte Administratif et Compte de Gestion 2008 VILLE**

**C – Budget Primitif 2009 VILLE**

**D – Tarifs Publics Communaux**

**E – Affectation du Résultat**

**F – Prime de fin d'année**

**G – Programme emprunts**

**H – Taux d'Impôts**

**I – Convention CLSH**

- Conseil Général
- CCTN

**J – Convention Cal Pact**

**K – Programme ONF**

### **III) TRAVAUX – PERSONNEL – PLU**

**A – Programme ONF**

**B – Défense incendie lieudit "le Bossu"**

**C – Convention de groupement de commandes**

### **IV) SCOLAIRE – PERISCOLAIRE – CLSH – CANTINE**

**A – Informations diverses**

### **V) CULTURE – BIBLIOTHEQUE –**

**A – Subventions 2009**

**B – Informations diverses**

### **VI) AFFAIRES SOCIALES**

**A – Informations diverses**

### **VII) SPORTS – LOISIRS – ANIMATIONS**

**A – Subventions 2009**

**B – Informations diverses**

### **VIII) COMMUNICATION**

**A – Informations diverses**

#### **Etaient Présents :**

MMES et MMS CAMUS Jean-Marcel, GAIGNIERRE Jean-Marc, ROMAND-VIEUXMAIRE Catherine, LEJEUNE Christophe, CARBONNEAUX Jean-Pascal, FLECHEUX Marie-Claude, ISTACE Guy, CLERMONT Michel, AUTIER Marie-Françoise, VASSEUR Véronique, LAMART Michel, GOFFART Betty, RIFF Christian, VERRAUX Philippe, RIBET Béatrice, HELIN Jacqueline, DURBECQ Bertrand, LAMBERT Maryline, DUCARMES Nicolas (arrivé à 18h45), TORLET Nathalie, LANGRENEZ Yannick, HOUSSIAUX Christophe, LEDEME Pierre, LARZILLIERE Corinne, BOTTÉ François.

**Etaient absents excusés :**

Mme ZOVI Annie qui a donné procuration à Mr Jean-Marc GAIGNIERRE  
Mme RAMBOURG Josiane qui a donné procuration à Mme HELIN Jacqueline  
Mme BOUKHALFI Samia qui a donné procuration à Mme FLECHEUX Marie-Claude  
Mr CUCHET Michel qui a donné procuration à Mr BOTTE François  
Mr DUCARMES Nicolas (arrivé à 18h45) a donné procuration à Mr CAMUS Jean-Marcel.

**Secrétaire de séance :**

A l'unanimité, Mr Christophe HOUSSIAUX est élu secrétaire de séance.

\*\*\*\*\*

**I) COMMUNICATIONS DU MAIRE**

***A – Informations Légales***

Le conseil municipal prend acte des décisions prises par le Maire du 10 février 2009 au 19 mars 2009 dans le cadre des délégations d'attributions accordées par le conseil municipal conformément à l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

***B – Demande de modification du règlement intérieur par le groupe "A gauche pour Nouzonville"***

**Modification de l'article 32-a du règlement intérieur du conseil municipal :**

Suite à un courrier émanant du groupe "A gauche pour Nouzonville" relatif au droit à l'expression des conseillers n'appartenant pas à la majorité municipale, l'article 32-a du règlement intérieur sera modifié comme suit :

**Article 32 : Information générale**

a) Le principe de la loi n°2002-276 relative à la démocratie de proximité du 27-02-2002  
L'article 9 de la loi dispose : "Dans les communes de 3 500 habitants et plus, lorsque la commune diffuse, sous quelque forme que ce soit, un bulletin d'information générale sur les réalisations et la gestion du conseil municipal, un espace est réservé à l'expression des conseillers n'appartenant pas à la majorité municipale. Les modalités d'application de cette disposition sont définies par le règlement intérieur"

Chacun des supports d'informations municipales diffusé par la commune comprendra un espace réservé aux élus n'appartenant pas à la majorité municipale à raison ½ page pour le bulletin municipal, ¼ de page pour le document de quatre pages intitulé "informations municipales" et d'un espace à définir sur le site internet officiel de la commune qui comprendra un lien sur la page d'accueil de ce site.

Le Conseil à l'unanimité accepte cette modification.

## **II) FINANCES – ECONOMIE – EMPLOI**

### ***A – Election d'un président pour le vote du Compte Administratif 2008***

Conformément à l'article L2121-14 du Code Général des Collectivités territoriales, le conseil municipal doit élire son président dans la séance où le compte administratif du maire est débattu.

Mr Jean-Marc GAINIERRE est élu président unanimement.

Arrivée de Mr DUCARMES Nicolas.

### ***B – Compte Administratif et Compte de Gestion 2008 VILLE***

Le compte administratif et le compte de gestion 2008 de la ville sont approuvés par 24 voix pour (Mr CAMUS absent) et 4 contre (Mme LARZILLIERRE, MM LEDEME, BOTTE, CUCHET).

### ***C – Budget Primitif 2009 VILLE***

Le Budget primitif 2009 :

- Le Fonctionnement est approuvé par 25 voix pour et 4 contre (Mme LARZILLIERRE, MM LEDEME, BOTTE, CUCHET).
  
- L'investissement est approuvé par 25 voix pour et 4 contre (Mme LARZILLIERRE, MM LEDEME, BOTTE, CUCHET).

### ***D – Tarifs Publics Communaux***

#### ***Fournitures scolaires : à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2009***

Primaires (langue vivante comprise).....	40 €
Maternelles.....	35 €
Adaptation.....	45 €
2 classes découvertes pour 2009 .....	20,58 €/jour/élève
Portable école 50mn/mois.....	
Forfait internet ADSL .....	

*Affouage à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2009 .....* 20 €

#### ***Les parts de prise en charge concernant les frais de téléphone (2009)***

La Cachette (maternelle + primaire) .....	185 €
Groupe Scolaire Devant Nouzon .....	270 €
RASED .....	200 €
Primaire Jean Jaurès.....	100 €
Maternelle la Chappe .....	85 €
Maternelle rue Lafayette .....	85 €
Groupe primaire Centre .....	185 €

Les dépassements des forfaits indiqués seront facturés

#### ***La subvention pour l'organisation de l'arbre de Noël dans les classes***

Maternelles..... 10 €/élèves

*Crédits alloués au RASED (à compter du 1<sup>er</sup> septembre 09).....* 1 500 €

### **Bibliothèque compter à du 1er mai 2009**

Fixe à 10 euros par an et par famille, la carte d'adhésion ouvrant droit à 4 livres et 2 CD par mois et par personne à la bibliothèque de Nouzonville et cela à compter du 1<sup>er</sup> mai 2009. Décide de facturer, selon le prix d'achat, des livres non rendus et cela après deux rappels restés sans réponse.

### **Loyer**

Suivant l'augmentation du dernier indice de revalorisation des loyers (IRL) connu.

### **Avantage en nature logement au 1er janvier 2009**

Fixé sur la base de l'évolution forfaitaire mensuelle selon le barème URSSAF revu chaque année et intégrant les avantages accessoires.

*Récupération vente de sel communes voisines : selon le tarif des fournitures en vigueur.*

### **Salle des Fêtes à compter du 1er mai 2009**

Sociétés non locales ayant une antenne à Nouzonville.....	345 €
Sociétés non locales .....	750 €
Sociétés poursuivant un but lucratif.....	900 €
Vin d'honneur.....	56 €
Mariage Omnia (1 jour) .....	130 €
Salle des Fêtes repas .....	350 €
Salle des Fêtes avec cuisine .....	caution de 500 €
Salle des Fêtes sans cuisine.....	caution de 300 €

Une caution de 200 € sera demandée lors de la location de la Salle de l'OMNIA avec la cuisine.

Une caution de 50 € sera demandée lors des prêts de vaisselle à l'extérieur des salles communales.

Un tarif de nettoyage de 15 €/heure sera facturé lorsque les services communaux doivent se substituer aux locataires défaillants.

La ville facturera le matériel détérioré (vaisselle, tables, chaises etc...) selon le coût réel de remplacement.

### **Droit de place et d'occupation du domaine public**

<i>Droit de place et d'occupation du domaine public à compter du 1<sup>er</sup> mai 2009.....</i>	<i>1 €/ ml/jour</i>
<i>Marché de Noël : 10 droits de place (pour les extérieurs) .....</i>	<i>10 €</i>
<i>Camion outillage.....</i>	<i>40 €</i>

### **Cimetière**

Concessions 30 ans à compter du 1 <sup>er</sup> mai 2009 (2m <sup>2</sup> ) .....	150 €
Concessions 50 ans à compter du 1 <sup>er</sup> mai 2009 (2m <sup>2</sup> ) .....	380 €
Columbarium 30 ans à compter du 1 <sup>er</sup> mai 2009 (2m <sup>2</sup> ) .....	800 €
Case urne 30 ans à compter du 1 <sup>er</sup> mai 2009 (1m <sup>2</sup> ).....	75 €
Case urne 50 ans à compter du 1 <sup>er</sup> mai 2009 (1m <sup>2</sup> ).....	190 €

Les prix de cession de caveaux et monuments funéraires devenus propriété de la Ville sont fixés comme suit : à compter du 1<sup>er</sup> mai 2009

Caveau une case et vide sanitaire.....	270 €
Caveau deux cases et vide sanitaire .....	350 €
Case supplémentaire .....	115 €
Monument .....	480 €

**Bon de vêtement :**

à compter du 1<sup>er</sup> mai 2009 ..... 80 €

**Voyage des Anciens :**

(Conjoint qui ont moins de 60 ans) à/c du 1<sup>er</sup> mai 2009 .....Prix coûtant

**Forains à compter du 1er mai 2009**

Petit cirque .....	50 euros
Grand cirque .....	100 euros
Tirs, loteries, confiseries .....	Juillet ..... 6 euros le mètre de façade
.....	Octobre ..... 7 euros le mètre de façade
Manèges enfantins .....	Juillet .....46 euros
.....	Octobre .....54 euros
Gros métiers .....	Juillet ..... 122 euros
.....	Octobre .....137 euros
Autos scooters enfantins .....	Juillet .....70 euros
.....	Octobre .....76 euros

**Centre de loisirs :**

**Ressortissants MSA :**

- 6,80 € tarif entier/jour/enfant
- gratuité pour les bénéficiaires des bons de vacances et de l'aide du Conseil Général (moins de 12 ans)
- 2 € pour les bénéficiaires des bons de vacances (plus de 12 ans)

**Ressortissants CAF :**

Le tarif centre de Loisirs 2009 est fixé à 6,80 euros par jour et par enfant. Les familles bénéficiant de la carte ALSH pourront l'utiliser (enfant de moins de 12 ans). Un tarif réduit sera déterminé en fonction de l'aide du Conseil Général non encore défini à ce jour.

Tarif repas : 5,50 € le repas

**Forfait EDF - Eau**

- Forfait EDF logement école maternelle Centre année 2009, 640 € pour 6 mois
- Forfait consommation eau 53 euros/personne et par semestre (année 2009)

**Bulletin municipal :**

- à compter du 1<sup>er</sup> mai 2009

1/16 de page.....	25 euros
1/8 de page.....	50 euros
1/4 de page.....	100 euros
1/2 de page.....	150 euros
1 page.....	300 euros

**Fête des Mères :**

- à compter du 1<sup>er</sup> mai 2009

Médaille de Bronze.....	50 euros
Médaille d'Argent.....	65 euros
Médaille d'Or.....	80 euros

**Tarif entrées du Centre Culturel à compter du 1<sup>er</sup> mai 2009**

Demandeur d'emploi et scolaire: 3 €

Etudiant et – de 26 ans : 5 €

Tarif plein : 10 €

Abonnement :

5 spectacles : 30 €

9 spectacles : 50 €

**▪ Tarifs exceptionnels :**

Afin de pouvoir inviter des artistes de renom ou d'accueillir des spectacles déjà reconnus, la commission propose d'adopter un tarif supplémentaire (spectacle dont le coût est supérieur à 3 000 €) :

Tarif plein exceptionnel : 20 €

Tarif jeune et étudiant exceptionnel : 10 €

Tarif demandeur d'emploi exceptionnel : 5 €

**Location du Centre Culturel :**

Un prix location de 100 € de l'heure (avec une caution de 300 e) sera appliqué.

Cette location comprendra la mise à disposition du lieu, du matériel et du personnel affecté au Centre Culturel (une convention serait signée entre les 2 parties).

**Récompenses aux vainqueurs :**

Il est prévu de récompenser les différents "vainqueurs" qui se sont distingués au niveau Local, Départemental, Régional et National. Ils ont ainsi permis de valoriser l'image de la ville de Nouzonville hors des limites communales.

Ces récompenses pourraient revêtir plusieurs formes en fonction de l'importance des résultats obtenus à savoir :

- achats de livres
- achats de trophées
- achats d'équipements sportifs
- délivrance de bons d'achat d'une valeur de 75, 100 à 150 € selon une liste des bénéficiaires jointe au mandat de paiement

### **Consommation tarif**

Bouteille Vin Rouge	10 euros	Eau	1,5 euro
Bouteille Vin Rosé	10 euros	Perrier	1,5 euro
Bouteille Vin Blanc	10 euros	Jus de fruit	1,5 euro
Champagne	20 euros	Sandwich	5 euros
Bière	1,5 euro	Coupe champagne	3 euros
Coca	1,5 euro	Verre	1 euro

### **Vacations funéraires**

Les articles L 2213-15 et L 2214-14 du Code Général des Collectivités territoriales précisent que les opérations de surveillance (exhumation, ré inhumation, translation de corps etc..) s'effectuent sous la responsabilité du maire en présence d'un agent de police municipale. Ces opérations donnent droit à des vacations fixées par le maire après avis du conseil municipal. Il est proposé de fixer le montant de la vacation funéraire à 20 euros.

### **Cantine scolaire**

Prestation du midi : 4 € repas compris

### **Accueil périscolaire :**

Accueil le matin : 7h30 -8h30 1 € la ½ heure

Accueil le soir : 16h30 -18h00 1 € la ½ heure

**Frais de garde animaux :** 10€/jour

**Travaux pour le compte de tiers :** 27€/heure

### **Remboursement frais déplacements aux agents territoriaux**

Le remboursement des frais de déplacement portera sur le kilométrage réellement effectué soit au départ de la résidence administrative soit au départ de la résidence familiale. Les frais de péage d'autoroute et de parcs de stationnement seront remboursés sur présentation de pièces justificatives.

### **Tarifs Publics : Maisons fleuries**

Il conviendra d'ajouter à la liste, le montant des prix accordés lors du concours des maisons fleuries :

*1ère catégorie : maison avec jardin ou cour visible de la rue*

1er prix : .....77 Euros

2ème et 3ème prix .....61

4ème et 5ème prix .....46

6ème prix.....39

7ème au 10ème prix .....31

11ème et 12ème prix .....23



<i>2ème catégorie : Fenêtres, murs, balcons, escaliers</i>	
1er prix .....	61
2ème prix .....	54
3ème prix .....	46
4ème et 5ème prix .....	39
6ème prix .....	31
7ème au 10ème prix .....	16
 <i>3ème catégorie : Immeubles collectifs</i>	
1er et 2ème prix .....	61
3ème et 4ème prix .....	39
5ème au 8ème prix .....	16
 <i>4ème catégorie : Commerce</i>	
1er et 2ème prix .....	31
 <i>5ème catégorie : Bâtiment public</i>	
1er prix .....	61
2ème prix .....	31

### **Participation financière liée aux contrats aidés.**

Comme chaque année, le conseil a délibéré sur le montant de la participation financière concernant les contrats aidés et recrutés par les associations locales.

Emplois jeunes – CEC – Contrat Avenir – Contrat d'Accompagnement - Contrat Initiative Emploi : Participation à hauteur de 50 % de la charge restant à l'association déduction faite de toutes aides extérieures (Conseil Général, Conseil Régional, Etat, etc...) sur justificatif de l'association qui devra présenter une demande d'aide financière à la commune.

Cette prise en charge sera calculée sur la base d'un salaire plafonné du SMIC.

Le conseil municipal accepte unanimement les tarifs publics.

### **E – Affectation du Résultat**

Ville : affectation de l'excédent de fonctionnement de 786 723,82 €

106	503 000,00
<u>002</u>	<u>283 723,82</u>
	786 723,82

Approbation unanime du conseil municipal.

### **F – Prime de fin d'année**

Le conseil approuve unanimement la reconduction de la prime de fin d'année versée au personnel communal qui sera majorée de l'augmentation légale des salaires de la Fonction Publique Territoriale. (1 143,87 € pour un temps complet).

## **G – Programme emprunts**

Le Budget primitif prévoit un emprunt global d'équilibre de 400 000,00 €. Une consultation sera organisée afin d'obtenir les meilleures conditions financières.

Approbation unanime du conseil municipal

## **H – Taux d'Impôts**

Le budget primitif prévoit de ne pas toucher aux taux d'impôts qui resteraient à :

TH : 12,75 %

FB : 21,39 %

FNB : 44,18 %

Approbation unanime du conseil municipal

## **I – Convention CLSH**

Dans le cadre du CLSH, 2 conventions devront être signées :

- 1- avec le Conseil Général pour l'occupation du collège Jean Rogissart par le CLSH en juillet 2009
- 2- Avec le CTTN pour l'utilisation du matériel (tables etc....) par le CLSH.

Le Conseil autorise unaniment le Maire à signer ces deux conventions.

## **J – Convention Cal Pact**

Comme chaque année, le conseil municipal doit autoriser le maire à signer la convention avec le CAL PACT des Ardennes. Ce centre d'amélioration du logement qui tient régulièrement des permanences à Nouzonville accueille, informe et conseille tous les publics (propriétaires et locataires) notamment sur l'amélioration de l'habitat.

Le CAL PACT met en oeuvre tous les moyens (techniques, juridiques, sociaux) afin de concourir à la recherche de solutions les plus adaptées aux problèmes rencontrés.

Ces missions d'accompagnement concernent notamment :

- Une assistance au montage des dossiers techniques et financiers de demandes d'aides (ANAH, etc....)
- L'élaboration d'études de faisabilité
- L'estimation des subventions et l'élaboration de plan de financement.

La cotisation 2009 s'élève à 2 475 €.

Le Conseil autorise unaniment le Maire à signer cette convention.

## **K – Programme ONF**

Le conseil municipal autorise unaniment le Maire à signer la convention concernant le programme des travaux 2009 prévus par l'ONF et budgétisés tant en fonctionnement qu'en investissement.

Le montant global s'élève à 6 515,62 € TTC (1 262,46 € en fonctionnement et 5 253,16 € en investissement)

### **III) TRAVAUX – PERSONNEL – PLU**

#### **A – Programme ONF**

Voir point II K

#### **B – Défense incendie lieudit "le Bossu"**

Dans le cadre d'une demande de permis de construire, la DDEA des Ardennes demande que la commune s'engage à réaliser des travaux de mise aux normes nécessaires dans le cadre de la défense incendie.

Le poteau incendie de ce secteur présente actuellement un débit insuffisant.

Pour pouvoir délivrer le permis de construire, la DDEA sollicite une délibération par laquelle la ville s'engage à réaliser dans un délai maximum de trois ans, ces travaux de mise aux normes.

Le Conseil accepte unanimement la réalisation des travaux.

#### **C – Convention de groupement de commandes**

Lors de notre dernière réunion du Conseil Municipal, nous avons évoqué la nécessité de réaliser le plan communal de sauvegarde. La DDEA nous a informé que la commune de Nouvion sur Meuse souhaitait engager la même démarche. Par conséquent il serait judicieux de lancer une consultation commune afin de bénéficier d'économies d'échelle.

Le Conseil Municipal autorise unanimement le Maire à signer la convention de groupement de commandes.

### **IV) SCOLAIRE – PERISCOLAIRE – CLSH – CANTINE**

#### **A – Informations diverses**

### **V) CULTURE – BIBLIOTHEQUE –**

#### **A – Subventions 2009**

Associations à caractère culturel	Montant sub 2009
Amicale Laïque	4 500,00
Club de l'Amitié	270,00
Peintres nouzonnais	600,00
UMN	11 000,00
Cours	5 500,00

Promotion Socio Culturelle	700,00
Foyer Socio Educatif	1 700,00
Festival des trois vallées	2 800,00
<b>TOTAL subventions à caractère culturel</b>	<b>27 070,00</b>

<b>Associations à caractères divers</b>	<b>Montant sub 2009</b>
Conseil local des parents d'élèves	500,00
Association parents d'élèves MAE	7 000,00
Donneurs de sang	300,00
UNC	250,00
Commémorations	150,00
UAFFI	152,00
Ass pers communal	4 500,00
Action sociale	1 793,00
Chèques vacances	5 062,00
Amicale des anciens sapeurs pompiers	5 456,32
Amicale des sapeurs pompiers (Assurance)	1 700,00
Nouzon l'âge	650,00
Animations	750,00
Amicale du personnel du Collège	153,00
Ass parentd'élèves Ste Thérèse	150,00
UPAF	300,00
CGT	200,00
Le souvenir Français	150,00
<b>TOTAL subventions à caractère divers</b>	<b>29 216,32</b>

<b>Associations Extérieures</b>	<b>Sub 2009</b>
SPA	250,00
ONF	152,00
Téléthon	250,00
Restos du coeur	300,00
Secours catholique	250,00
LISA	100,00
NAFSEP sclérose en plaques	50,00
Prévention routière	50,00
SDIP (défi lecture)	50,00
CREAHI Champagne Ardenne	50,00
Croix Rouge Française	50,00
APF	50,00
Trisomie 21	100,00
SIMIA	50,00
<b>TOTAL subventions extérieures</b>	<b>1 752,00</b>

<b>TOTAL de l'ensemble</b>	<b>58 038,32</b>
<b>Subventions Exceptionnelles</b>	<b>Sub 2009</b>
Promotion Socio Culturelle	1 000,00
Union Musicale Nouzonnaise	1 000,00
Peintres Nouzonnais	300,00
<b>TOTAL</b>	<b>2 300,00</b>

<b>TOTAL GENERAL : 60 338,32</b>
----------------------------------

Le conseil accepte unanimement le versement de ces subventions.

## **B – Informations diverses**

## **VI) AFFAIRES SOCIALES**

### **A – Informations diverses**

## **VII) SPORTS – LOISIRS – ANIMATIONS**

### **A – Subventions 2009**

<b>Associations sportives</b>	<b>Montant sub 2009</b>
<b>Ecole de danse</b>	150,00
<b>ACN</b>	1 500,00
Manifestations	3 000,00
<b>CNSA</b>	1 600,00
Galas	1 525,00
<b>Effort</b>	
Fonctionnement	8 000,00
Exceptionnelle	15 000,00
Tournois jeunes	300,00
<b>Judo</b>	1 900,00
<b>Karaté</b>	950,00
<b>Top Form 2000</b>	500,00
<b>RCN</b>	3 150,00
Tournois	300,00
<b>Tennis club</b>	820,00
Tournois	610,00
<b>USN</b>	1 500,00
Tournois	1 000,00
<b>Tennis de table</b>	815,00
Tournois	310,00
<b>Aïkido</b>	175,00
Stages	100,00
<b>Majorettes</b>	300,00
Galas	250,00
<b>Comité Cycliste des Ardennes</b>	160,00
<b>Association sportive du Collège</b>	510,00
<b>TOTAL</b>	<b>44 425,00</b>

<b>Associations à caractère sportif et loisirs</b>	<b>Montant sub 2009</b>
<b>Truite Goutelle</b>	200,00
Concours	200,00
<b>Boule Nouzonnaise</b>	710,00
Concours	560,00
<b>Chasse</b>	175,00
<b>Rando sports loisirs</b>	250,00
<b>Hirondelle Nouzonnaise</b>	400,00
<b>Société Avicole Meuse et Semoy</b>	210,00
Manifestations	225,00
<b>Carpes de la Vallée</b>	230,00
école	400,00
<b>Nouzon sports animations</b>	350,00
<b>Moto club</b>	150,00
Animations	1 000,00
<b>Cyclos Nouzonville 08</b>	150,00
<b>Billard</b>	400,00
<b>Réveille Matin</b>	300,00
<b>TOTAL</b>	<b>5 910,00</b>

<b>TOTAL de toutes les associations</b>	<b>50 335,00</b>
---	------------------

<b>Subventions Exceptionnelles</b>	<b>Montant sub 2009</b>
<b>Nouzonville Sports animations</b>	500,00
<b>Majorettes</b>	600,00
<b>Rando sports loisirs</b>	400,00
<b>Cyclos Nouzonville 08</b>	500,00
<b>TOTAL</b>	<b>2 000,00</b>

<b>TOTAL GENERAL : 52 335,00</b>
----------------------------------

Approbation unanime du Conseil Municipal sauf pour la subvention exceptionnelle de 15 000, 00 € attribuée à l'Effort pour laquelle par Mme LARZILLIERE, MM LEDEME, BOTTE, CUCHET ont voté contre.

***B – Informations diverses***

**VIII) COMMUNICATION**

***A – Informations diverses***